

Docteur Michel DRU
Président

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Vice-Présidente

Communiqué de presse du 13 août 2018

Le retour du mandarinat ?

Les ministres de la santé et de l'enseignement supérieur ont annoncé le 5 juillet, la suppression des épreuves classantes nationales (ECN), dès la rentrée 2019.

Cette décision fait suite au rapport sur le 2^{ème} cycle des études médicales rendu fin décembre par un ancien président de la conférence des doyens et un ancien vice-président de l'ANEMF. Cette décision a été prise sans aucune concertation avec les représentants des Praticiens Hospitaliers qui participent largement sur le terrain, à la formation clinique de leurs futurs confrères et consœurs. Un arrêté publié le 2 août 2018 prévoit même que 8% des étudiants puissent d'ores et déjà bénéficier d'une dérogation aux ECN *via* une commission *ad hoc*.

Le SNPHARE s'étonne de cette décision hâtive alors que la mise en place des ECN informatisées (ECNi), qui sanctionne la partie théorique du 2^e cycle des études médicales, ne date que de 2016. Ce passage aux ECNi a nécessité un gros investissement pédagogique (matériel et humain) dans l'ensemble des UFR de médecine.

En lieu et place de ces épreuves, est proposée une « évaluation des compétences cliniques et relationnelles, en partie basée sur la simulation ». Les classements tiendraient compte des connaissances et des compétences mais aussi du parcours avec la possibilité de pondérations différentes selon les spécialités, pour un meilleur "matching" des étudiants.

Cette interruption prématurée des ECNi sonne comme un retour du mandarinat. Il a fallu des années pour que l'oral soit supprimé du concours de l'internat (1968) et qu'il n'y ait qu'une seule modalité d'accès aux différentes spécialités (suppression des CES en 1984, suppression des DESC en 2017). Le risque est grand que les étudiants soient à nouveau soumis à des appréciations partiales ; que le népotisme favorise les copinages et certains étudiants "fils et filles de ...", au détriment d'étudiants issus de milieux défavorisés ou simplement "non médicaux" voire "non hospitalo-universitaires".

Le SNPHARE réaffirme son attachement à l'esprit républicain des concours anonymes, seuls garants de l'égalité des chances et d'une juste réussite au mérite.

La PACES et les ECN sont très décriées, mais, pour ces études peu onéreuses, la République est en droit de procéder à une sélection à condition qu'elle repose sur l'anonymat, la méritocratie et l'excellence. Les ECN préoccupent beaucoup les étudiants de 2^{ème} cycle qui les considèrent comme bien trop astreignantes, il n'y a que 2 solutions : allonger la durée de ce cursus pour alléger les programmes annuellement ou diminuer la qualité de l'enseignement pour en faire des sous-médecins. Le programme du DFASM assure aujourd'hui une formation de qualité dans toutes les spécialités, permettant d'acquérir un champ large de connaissances et de culture médicale - contrairement à ce qu'on pourrait craindre en fléchissant, dès le 2^{ème} cycle, la formation sur la spécialité souhaitée. Le SNPHARE s'interroge sur le silence des syndicats hospitalo-universitaires et s'étonne de la position de l'ANEMF (représentant les étudiants) qui se félicite de l'abolition des ECNi.

Plutôt que leur disparition pure et simple, nous suggérons au minimum une évaluation de ces récentes ECNi, voire la prise en compte éventuelle d'une part de contrôle continu anonyme, limitant favoritisme et connivences.

Le SNPHARE condamnera fermement toute mesure permettant le retour de la cooptation et du népotisme.